

Monsieur le Maire
Le Bourg
16560 VILLEJOUBERT

A VILLEJOUBERT... le 13/09/2013

*Direction Régionale de l'Environnement
De l'aménagement et du Logement*
19 SEP. 2013
COURRIER ARRIVE

Madame la Préfète de la région Poitou-Charentes
DREAL Poitou-Charentes
Service Connaissance des Territoires et Evaluation
Division Intégration de l'environnement et évaluation
15 rue Arthur Ranc - BP.60539
86020 Poitiers CEDEX

Objet : demande d'examen au cas par cas préalable à une évaluation environnementale concernant la carte communale de la commune de VILLEJOUBERT.

Madame la Préfète,

Le décret n°2012-995 du 23 août 2012, relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, a précisé les conditions de soumission des cartes communales à évaluation environnementale et a notamment introduit une procédure d'examen au cas par cas de certaines d'entre elles en application de l'article R.121-14-III-2° du code de l'urbanisme.

La carte communale de notre commune étant concernée par cet examen au cas par cas, je vous demande de procéder à l'examen de notre projet de Carte Communale conformément à l'article R.121-15 du code de l'urbanisme afin de savoir s'il est nécessaire de mener une démarche d'évaluation environnementale de notre document d'urbanisme.

Pour ce faire, le dossier nécessaire à l'examen du cas par cas relatif aux caractéristiques de recevabilité la carte communale de la commune de VILLEJOUBERT a déjà été envoyé à vos services.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

